

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
Service Juridique

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2009
ORDRE DU JOUR

Communications du Maire.

FINANCES

- Admission en non valeur de produits irrécouvrables.
- Subvention en faveur de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.
- Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2010.
- Exonération de l'impôt sur les spectacles pour l'Open de France de Golf de 2010.
- Convention financière avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines relative à l'acquisition de mobilier et de matériel pour l'Hôtel de Ville.
- Lancement d'une délégation de service public concernant l'enlèvement, le stockage et la destruction des véhicules terrestres abandonnés sur le domaine public.

URBANISME

- Dénomination de voies.
- Vente d'un logement au 3 square André Derain : modification du prix.
- Vote du principe d'instauration d'un droit préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux.

TRAVAUX

- Demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines pour les travaux d'aménagement d'un point jeunes dans le quartier des Garennes.
- Lancement du marché d'entretien des espaces verts.
- Lancement du marché de prestations de propreté.
- Lancement du marché de prestations d'entretien et de collecte des fonds des horodateurs.

ENFANCE

- Application d'un tarif spécial pour le séjour en classe de découverte d'un enfant scolarisé en CLIS à l'école Jean Lurçat.
- Convention de partenariat dans le cadre de la CLIS de l'école Francis Poulenc.

CULTURE

- Convention relative au « Défi actions culturelles » entre la Ville de Guyancourt et l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

N.B. : Après la tenue de la séance du Conseil Municipal, les documents faisant l'objet d'une délibération peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville, en prenant rendez-vous auprès du Service Juridique.